



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St./11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Armoured Vehicles Support/Soutien des véhicules blindés

11 Laurier St./11, rue Laurier

Place du Portage Phase III 6C1

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Véhicule combat nouvelle génération	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6399-19KH53/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client W6399-19KH53	Date 2019-08-09
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$BL-319-27400	
File No. - N° de dossier 319bl.W6399-19KH53	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-08-23	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ferron, Nathalie	Buyer Id - Id de l'acheteur 319bl
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-0840 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: N/A	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 002

Cette modification 002 à la demande de renseignements a pour but de de fournir des clarifications à des questions reçues de l'industrie.

Questions et Réponses:

Question 2 : Nous avons l'intention de répondre à la demande de renseignements au plus tard à la date de clôture le 23 août 2019. Toutefois, étant donné la disponibilité des ressources, le Canada pourrait-il accepter si nous retardons la soumission de l'annexe financière jusqu'au 27 septembre 2019? Nous ne voulons pas mettre en péril les délais d'approvisionnement internes du Canada, mais cet allègement permettra d'obtenir une estimation plus détaillée des prix. Si ce retard avait une incidence sur les délais d'achat, nous réévaluerions et livrerions le 23 août 2019.

Réponse 2 : Conformément à l'article 1.0 Objet et nature de la demande de renseignements, sous-article 1.9, la date de clôture de la demande de renseignements publiée dans le présent document n'est pas la date limite pour les commentaires ou les suggestions. Les commentaires et les contributions seront acceptés à tout moment, jusqu'au moment où/si une sollicitation ultérieure est publiée. Toutefois, le Canada demanderait que la soumission de l'annexe C, Informations financières, soit fournie au plus tard le 16 septembre 2019.

Question 3 : Conformément à l'annexe D, le créneau horaire indiqué à l'appui de la démonstration de véhicules va du 21 octobre au 1er novembre 2019. Nous sommes en train d'obtenir les permis nécessaires, de coordonner la logistique et de mettre à disposition les véhicules. Serait-il possible d'affiner les dates de démonstration. Nous préférierions les 22 et 23 octobre 2019 à la BFC Petawawa.

Réponse 3 : Conformément à l'article 6.0 de la démonstration de véhicule de la DDR, au sous-article 6.5, le calendrier et les détails de la démonstration seront communiqués aux participants sélectionnés avant les démonstrations.

Question 4 : Nous avons une question pour le gouvernement canadien pour nous aider à rédiger notre réponse. Pour l'annexe A – Exigences obligatoires de haut niveau (EOHN), point 6 – Transportabilité : le Canada peut-il nous confirmer les capacités de charge du CH-147F, y compris les charges en soute et sous élingue? Si possible, la réponse peut-elle être liée à la norme militaire 1366 ou à une norme équivalente?

Réponse 4 : Charge utile du CH 47F :

Nota : On parle ici de « conditions idéales » (20 °C, niveau de la mer, seulement une heure de carburant nécessaire, etc.) Les conditions et la distance requise pour le transport pourraient faire augmenter légèrement ces chiffres ou les faire baisser drastiquement.

- 1) Poids brut maximal de l'aéronef = 54 000 lb :

- a. Poids opérationnel, configuration standard (pas d'armes) = 29 500 lb + 4 000 lb (carburant pour une heure et carburant nécessaire pour l'atterrissage) = 54 000 – 33 500 = 20 500 lb de fret.
- b. Poids opérationnel, armes seulement = 31 000 lb + 4 000 lb (carburant pour une heure et carburant nécessaire pour l'atterrissage) = 54 000 – 35 000 = 19 500 lb de fret.
- c. Poids opérationnel, armes et armure = 33 500 lb + 4 000 lb (carburant pour une heure et carburant nécessaire pour l'atterrissage) = 54 000 – 37 500 = 16 500 lb de fret.

Nota : Les poids de frets ci-dessus peuvent comprendre des charges en soute, des charges sous élingue (crochet unique ou tandem) ou une combinaison des deux.

2) Éléments à considérer pour les charges sous élingue :

- a. Une charge d'un poids supérieur à 18 750 lb nécessite du matériel d'arrimage supplémentaire, ce qui augmente la complexité de la tâche d'arrimage et le temps nécessaire.
- b. Il est possible de transporter des charges sous élingue d'un poids supérieur à 20 000 lb, mais seulement sur de très courtes distances, avec un « aéronef vide » et dans un environnement ne comportant aucune menace.

3) Éléments à considérer pour les charges en soute :

- a. Les passagers sont considérés comme du fret et leur poids doit donc être soustrait des poids au paragraphe 1 si vous voulez les transporter avec une charge sous élingue ou en soute.
- b. Les charges concentrées (roues en caoutchouc dures, patins, crêtes/plages de contact, etc.) ne devraient pas dépasser 50 lb/po². Tout dépassement nécessite du matériel supplémentaire, ce qui augmente la complexité de la tâche de chargement/déchargement et le temps nécessaire.
- c. Le fret palettisé nécessite l'installation de rouleaux pour fret, ce qui pourrait réduire la capacité de charge en soute par 878 lb.
- d. Le poids maximal d'une palette de fret aérien de 88 po X 108 po est de 5 500 lb. Le poids maximal d'une palette-magasin/Tri-Wall standardisée de 40 po X 48 po est de 2 200 lb.

TOUTES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DEMEURENT LES MÊMES